



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**Atelier régional de formation sur l'adaptation
destiné aux pays les moins avancés (PMA)
francophones**

Processus élaboration PANA Sénégal

Lomé, mars 2013

Centre de suivi écologique (CSE)

- **Date de création** : 1986 par les pouvoirs publics sénégalais avec l'appui de l'UNSO et la coopération Danoise
- **Son champ de compétence** couvre des domaines aussi variés que les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la sécheresse et la dégradation des terres, la sécurité alimentaire, etc.

Les grandes étapes de l'accréditation

- La première étape de l'accréditation a été la **désignation du CSE**, par le Ministère en charge de l'Environnement, comme candidat du Sénégal à l'accréditation, sur proposition du Comité national adaptation au changement climatique (COMNAC).
- Puis, le CSE a déposé son **dossier de candidature** dans lequel il démontre sa capacité à se conformer aux normes et critères définis par le Fonds (système de comptabilité, gestion des audits, passation des marchés et règles de transparence, etc.). Ce dossier a été soumis au **Secrétariat du Fonds**.

Les grandes étapes de l'accréditation

- Après un examen préliminaire, le Secrétariat a transmis le dossier **au panel d'accréditation** pour évaluation. Cette étape a été marquée par des échanges intenses portant sur des compléments d'information, avec notamment plusieurs entretiens téléphoniques.
- A la fin de cette évaluation, le panel a transmis le dossier au **Conseil** avec des recommandations favorables à l'accréditation.

Les grandes étapes de l'accréditation

- Lors de sa 9^{ème} réunion, tenue les 23 et 25 mars 2010 à Bonn, le **Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation** a pris la décision d'accréditer trois premières agences pour gérer des subventions provenant du Fonds.
- Dans ce premier groupe d'entités de mise en œuvre accréditées, **figure le CSE** une entité nationale et **qui est habilitée à proposer, directement au Conseil, des projets d'adaptation et recevoir les Fonds directement de celui-ci.**

Projets financés par le Fonds via le CSE

- **Digue de Rufisque:**

- a) Financement UEMOA (AGETIP)

- b) FACC (**CSE – Green Sénégal**)

- **Sally:**

- a) Brise –lame (CEREEC , BATIS, **CSE**) sur 1,5km

- b) Marché au Poisson (**CSE –Green Sénégal**)

Projets financés par le Fonds via le CSE

- Joal: → (CSE - Dynamique Femmes)
 - a) Digue anti – sel: (production agricole)
 - b) Réhabilitation quai de pêche
 - c) Digue de protection du quai de pêche
 - d) Implantation de fours modernes
(transformation des produits halieutiques)

Appel à propositions par le CSE

- Grâce au guichet d'accès direct du Fonds, le CSE a lancé le mois dernier un appel à soumission d'idées de projets pour financement
- **Alors à vos plumes!!!!!!!!!!!!!!**

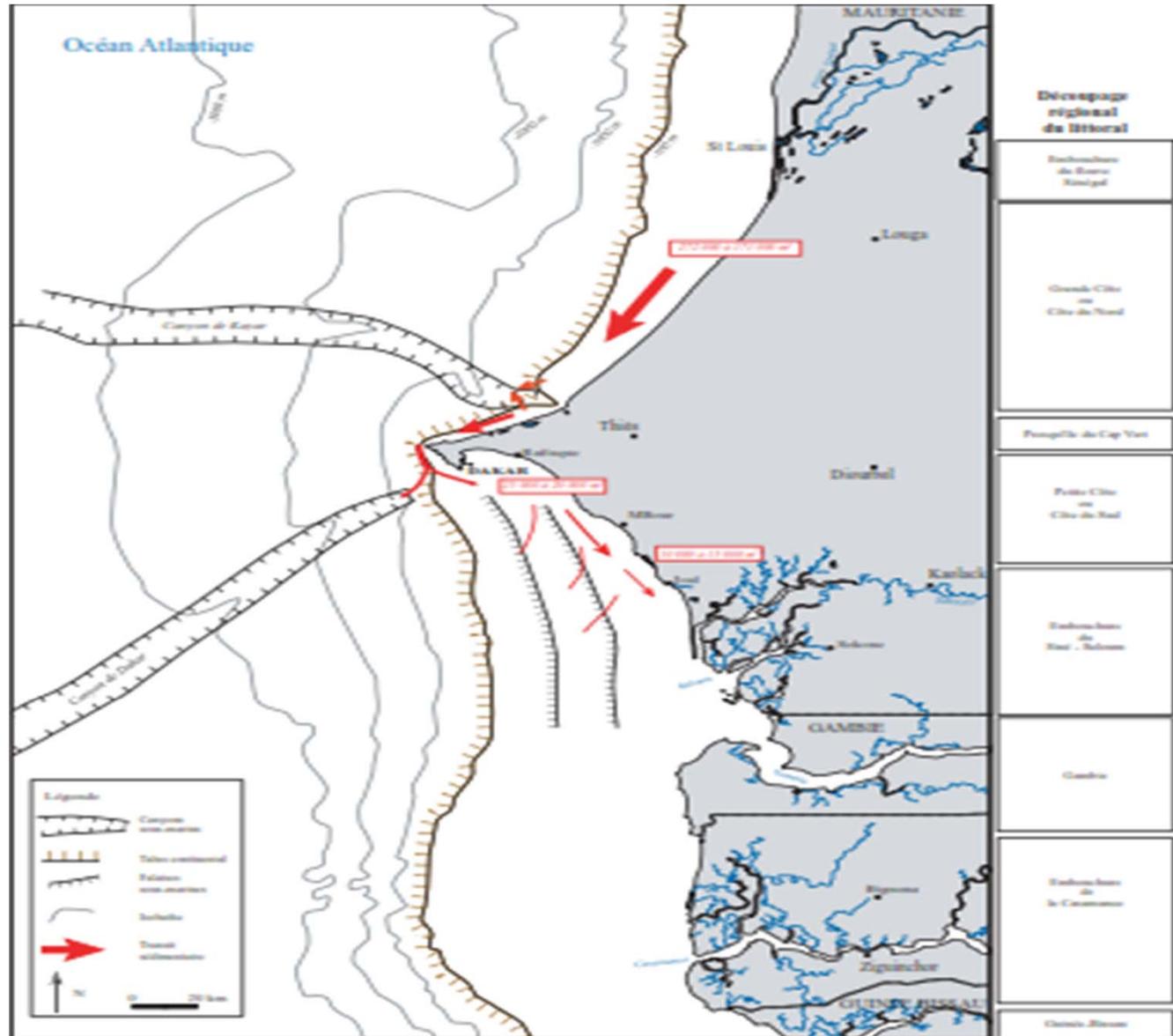
Les causes naturelles

□ Le déficit sédimentaire

171 000 à 272 000 m³

20 000 à 25 000 m³

10 000 à 15 000 m³



les constructions de bâtiments sur les plages (Grand Mbao, Malicka, Warang)



les prélèvements de sables et autres sédiments sur les plages (Petit Mbao, cap des biches et Bargny)



la construction d'ouvrages perpendiculaires à la côte qui entravent les transits sédimentaires (Thiaroye sur mer, ICS, Cap des Biches, Saly)



les habitations et autres infrastructures, jouxtant la côte subissent des dégâts importants (St Louis, Petit Mbao et Rufisque)











Cadre institutionnel

- La Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) a conduit **l'élaboration** du PANA avec l'appui technique **du COMNAC**
- Sur la dimension exécution, la DEEC **endosse** les projets développés après validation avec le **COMNAC**

COMNACC

- ✓ Le Sénégal s'est doté depuis plus de dix (10)ans d'un Comité National Changement Climatique appelé COMNACC
- ✓ Ce comité regroupe diverses structures (étatiques et privées) et a été mis en place par arrêté N° 12 20 en date du 7 mars 2003
- ✓ Mais au lendemain de la Conférence de Cancun l'arrimage institutionnel a été relevé par la prise en compte du Décret présidentiel N° 2011-1689 en date du 03 Octobre 2011.

Cadre institutionnel

- Le montage est fonction de la structure opérationnelle d'exécution du projet
- Le COMNAC joue le rôle de validation et de suivi de l'exécution.
- La DEEC assure le secrétariat et veille en tant que focal de la convocation à la conformité avec les directives de la Convention.
- La loi sur le littoral va compléter la charpente institutionnelle pour la lutte contre l'érosion côtière

Thank you for your
attention